

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Avril 2019

n° 169

CONNAISSEZ-VOUS LA LOM ?

Le projet de la Loi d'Orientation des Mobilités, LOM, constitue un remarquable effort d'organisation et de planification pour tous les types de déplacements : à pied, à vélo, en voiture normale ou autonome, en train, en péniche ; seuls les avions sont absents. Les déplacements doivent dorénavant épargner notre santé en se faisant aussi écologiques que possible pour respecter le climat de notre planète.

Ce texte, assez bavard, puisqu'il ne compte pas moins de 113 pages, est actuellement en discussion au Parlement. Son très long exposé nous intéresse car il précise la politique qu'entend suivre le gouvernement à long terme.

La ministre chargée des Transports qui l'a élaboré semble avoir anticipé les doléances et les revendications



issues, depuis décembre 2018, du Grand Débat provoqué par les Gilets Jaunes. En effet, les assises de la mobilité avaient achevé leurs travaux en décembre 2017 après 60 réunions territoriales et 25 000 votes participatifs qui ont servi de base au projet.

La création d'*Autorité organisatrice des mobilités*, AOM (telle que *Île-de-France mobilité*), a été décidée pour l'ensemble du pays. En effet, 80 % du territoire ne possède pas encore d'autorité compétente pour organiser les déplacements, en particulier dans les campagnes où la population se voit assigner à la seule voiture individuelle.

Les PDU, anciens plans de déplacement urbain, sont remplacés par des « plans de mobilité » beaucoup plus exhaustifs. Pour ce qui peut concerner Paris, nous retiendrons :

- ✓ l'article 18, qui confère aux AOM le pouvoir de réglementer les nouveaux services offerts, tels que vélos, trottinettes, scooters ou voitures en libre-service
- ✓ l'article 19, qui prévoit des autorisations pour les services de conducteurs de tricycles non motorisés
- ✓ l'article 25, qui invente le droit à la prise électrique pour les voitures électriques
- ✓ l'article 31, qui s'attache à la prévention des accidents automobiles dus à l'alcool, aux stupéfiants ou à l'utilisation du téléphone
- ✓ le titre III enfin, relatif à la santé publique, tend à privilégier la marche et le vélo en créant des pistes cyclables et des garages à bicyclettes avec antivols.

Enfin, dans le projet de loi, une programmation technique et budgétaire est établie par le comité d'orientation des infrastructures pour créer de nouvelles routes, autoroutes, voies ferrées ou canaux.

Ce projet de loi est d'une telle richesse que nous ne pouvons donner ici qu'un bref aperçu des volontés politiques qu'il sous-tend. Il mérite une lecture complète pour comprendre dans quel monde il souhaite nous faire entrer.

François Douady
Président

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Rue Leconte-de-Lisle

Cette rue débute avenue Théophile-Gautier dans le prolongement de la rue Rémusat et se termine rue Pierre-Guérin. Le marquis de Casa-Riera, riche espagnol anobli par la reine Isabelle II en 1834, achète en 1893 l'hôtel Veron au 16 rue d'Auteuil. Ce dernier, construit dans la seconde moitié du XVIII^e siècle par Louis Henri Véron, conseiller du Roi et marchand rue Saint-Honoré, s'étendait jusqu'à l'avenue Théophile-Gautier et la rue George-



Sand. Le marquis perce le parc et crée deux nouvelles rues : l'une porte le nom du poète Charles Leconte de Lisle depuis 1896, l'autre s'appelle rue Mignet. La famille de Casa-Riera conserve l'hôtel jusqu'en 1957 et le loue au pensionnat de jeunes filles des demoiselles Bourret. Ce bâtiment abrite aujourd'hui l'école Saint-Jean-de-Passy (petites sections) et le centre paroissial Notre-Dame-d'Auteuil.

Entre les n° 7 et 11 de la rue Leconte-de-Lisle, se trouve aux n° 9 et 9 bis un ensemble de maisons



disposées autour d'une voie privée. Le n° 7 (au milieu de la photo) a été surélevé mais il conserve deux panneaux en bas-relief au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée ; l'un d'eux représente Psyché se regardant dans un miroir, un oiseau au



creux de ses bras. Les architectes Pol Abraham et Paul Sinoir ont construit les maisons individuelles de part et d'autre de la voie. Deux d'entre elles ont été construites pour l'ingénieur Marette et sont inspirées de l'architecture belge (Pompe, De Koninck).

Aux n° 8 et 10, les oriel des deuxièmes étages, éléments essentiels de la composition, soutiennent les balcons du troisième.



Du n° 17 au 23, un groupe de cinq maisons est édifié en 1923-1925 par l'architecte Adolphe Thiers. La construction est en brique avec linteaux et

corniches en béton armé, ainsi que les terrasses aménagées dans les décrochements. Les volets de bois, avec barres et écharpes, donnent à ces maisons une image de « résidence secondaire ». L'intérêt de cet ensemble réside surtout dans le plan, l'architecte ayant réussi à obtenir des pièces régulières en disposant les services, les cuisines et les escaliers le long des limites biaisées et à placer les garages sous la cour aménagée en jardin de façon à laisser chaque maison bénéficier de son sous-sol.



PARIS, DÉPEUPELEMENT ET SURPEUPELEMENT

Nous reprenons sous ce titre les interrogations du président de *Vivre le Marais* sur le peuplement de Paris.

C'est au tour du quotidien *Le Monde* de se saisir de ce dossier qui pourrait devenir l'un des thèmes clivant de la campagne pour les municipales. Sa manipulation est dangereuse cependant car il entretient l'une de ces schizophrénies dont les journalistes et les politiques ont le secret. Elle repose sur le postulat, non démontré comme tout postulat, que la qualité de vie des citoyens d'un ensemble urbain dépend de la croissance de sa population.

Denis Cosnard, qui signe l'article, donne le sentiment de partager cette vision que l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme), organisme affilié à la mairie de Paris, confirmerait. Le journaliste au passage donne à l'APUR le statut d'« équivalent parisien de l'INSEE »



ce qui est totalement inexact car l'APUR ne procède pas par enquêtes chez l'habitant, mais par études d'urbanisme, sérieuses au demeurant, basées sur la connaissance générale qu'il a des distributions de populations dans Paris.

Rien n'est pourtant moins sûr que cette affirmation que Paris se dépeuple. Nous avons publié récemment sur ce sujet un commentaire de Pierre Merlin qui fait autorité en matière d'urbanisme (ingénieur géographe, urbaniste, expert-démographe, statisticien et actuair. A présidé l'université de Paris-VIII). Voici ce qu'il en dit (extraits) : *la soi-disant perte de population de Paris n'a aucune signification. Les recensements sont d'une précision toute relative. Les spécialistes de l'INSEE avouent une marge d'erreur de 2 %, soit 40 000 personnes à l'échelle de Paris, donc autant ou plus que les variations constatées depuis 1982.*

La nouvelle méthode de recensement qui n'est en fait qu'un sondage chaque année sur 8 % des logements n'a fait que dégrader encore cette précision.



La réalité, c'est qu'il y a depuis longtemps 2,2 millions d'habitants environ et que ce chiffre varie peu. Et pourtant chacun à la mairie de Paris et dans la presse emboîte le pas à la rumeur et construit sa rhétorique au service d'intérêts évidents qui leur sont propres.

Face à ce qui est présenté comme une critique (car ce serait signe d'échec que la population baisse...), l'entourage d'Anne Hidalgo vient pourtant de faire sien ce qui est notre leitmotiv depuis des années avec cette phrase qui porte notre signature dans ses détails : *pour nous, l'enjeu n'est plus tant d'augmenter le nombre d'habitants à Paris que d'améliorer le cadre de vie de ceux présents. Une raison-clé à cette approche : avec 252 habitants à l'hectare (hors bois), Paris est déjà la ville la plus dense d'Europe.*

On a envie de dire : enfin ! et de se réjouir que la maire de Paris s'extrait de la schizophrénie ambiante pour clamer que, si la population baisse, c'est une bonne chose car elle est excessive. Quand la population croit, les équipements publics (écoles, transports en commun, hôpitaux, voirie, tribunaux...) deviennent insuffisants. Et si l'investissement, comme c'est souvent le cas, ne suit pas, les encombrements augmentent ainsi que la pollution, le bruit, l'insécurité, l'inconfort et la malpropreté.

Anne Hidalgo serait donc sur la bonne voie ? Ses concurrents vont-ils la suivre ou s'enfermer dans l'exploitation du mythe de la dépopulation néfaste ? On se rappelle qu'en 2014 lorsqu'Anne Hidalgo s'est engagée à densifier Paris en annonçant 10 000 logements de plus par an, Nathalie Kosciusko-Morizet enchérissait à 11 000 ! Chacune passant sous silence, outre l'atteinte à la qualité de vie des Parisiens, la conséquence inévitable qui était le déficit et un endettement qui, sans surprise, a bondi à 6,5 milliards d'euros aujourd'hui !

Dans la perspective des municipales, nous nous efforcerons de passer en revue, sans parti pris obtus, chacun des sujets qui font débat à Paris. Circulation et propreté occuperont une place de choix mais aussi la capacité pour la Ville à résister au tourisme de masse et à la transformation anarchique des logements et autres espaces existants en résidences hôtelières. Car le vrai danger est là : un tourisme excessif qu'on ne peut plus maîtriser qui provoquerait alors bel et bien la fuite des habitants.

Gérard Simonet
Président de *Vivre le Marais*

OPÉRATION RÉINVENTER PARIS - PHASE 2

Les Réservoirs de Passy

Le projet adopté par la mairie de Paris pour exploiter et ouvrir au public cet ensemble exceptionnel comprenant les trois bassins en hauteur et la partie voûtée située au niveau de la rue est le chai subaquatique de la société Winereef.

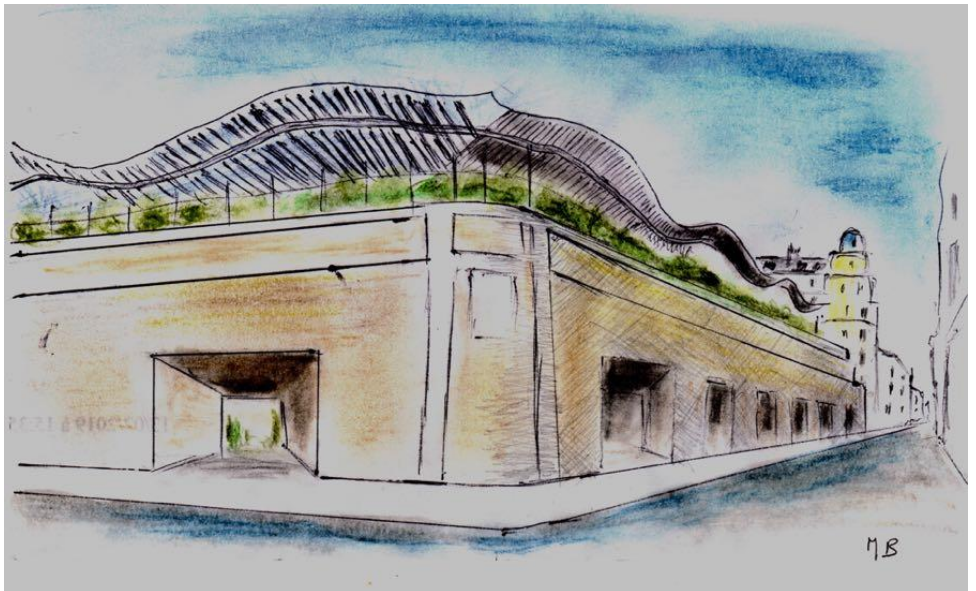
Winereef, une société anonyme au capital de 100 €, a été créée en avril 2017. Spécialisée dans la vinification sous l'eau, son siège social est à Ciboure dans les Pyrénées-Orientales. Elle a pris comme partenaires dans ce projet l'association du *Flocon à la vague* (conseil en développement durable dans le domaine de l'eau), *AC Environnement* qui fait de la permaculture, une méthode d'agriculture économe en énergie et travail humain, *ACT Time conseil*, le groupe S.A.P.R., le groupe Chevillon et la SARL Romoeuf.

Les activités annoncées comprennent : la vinification dans des cuves immergées, l'embouteillage, une halle gourmande, un restaurant, des ateliers de formation, un musée subaquatique et une fosse pour plongeurs. À ce stade, on aurait aimé avoir des précisions par exemple sur l'endroit où s'organisera l'activité de plongée et savoir dans quels bassins seront immergées les très nombreuses cuves de vinification.

Au niveau des bassins, une serre de six mètres de haut sera construite du côté des rues Lauriston et Paul Valéry. Seront installés également à ce niveau des puits de lumière en forme d'iceberg.

Enfin dix grandes ouvertures sont prévues dans les murs de soutènement des réservoirs, ce qui permettra d'éclairer la partie aveugle et agrémentera heureusement ces murs très austères.

On doit se féliciter que le jury n'ait pas privilégié un des projets concurrents, notamment parmi ceux qui prévoyaient la construction d'hôtels de 40 à 80 chambres. Comme a insisté Anne Hidalgo en présentant les lauréats : « si nous avons mis en œuvre un processus classique pour valoriser ces emprises, nous ne fabriquerions pas la ville dont nous rêvons ». Et c'est ainsi qu'il n'y a que dix projets, parmi ceux (environ une quarantaine) de Réinventer Paris phase 2, à être portés par des promoteurs.



Ce point important étant souligné, il reste que l'on doit s'interroger sur la viabilité de ce projet. On ne souhaite pas en effet qu'une situation financière trop fragile conduise à un échec et ouvre la porte à un bradage du site. Malheureusement, on ne dispose d'aucune étude de faisabilité, ni de données sur le financement d'un projet estimé à environ 25 millions €. On ne connaît pas non plus les termes du contrat (concession, redevance) avec la mairie de Paris propriétaire du lieu.

C'est pourquoi l'*Association citoyenne pour l'environnement et l'écologie du 16ème nord*, ACEE, créée en 2017, (voir site ci-dessous), a demandé à la Mairie, en espérant être entendue, à être associée à la mise au point du projet.

<https://www.acee-reservoirsdepassy.fr>

« L'USINE DES CINQ SENS »

Le devenir de l'usine des eaux d'Auteuil

Bonne nouvelle pour les associations de quartier !

Parmi les quatre projets en lice pour la rénovation de cette usine dans le cadre de **Réinventer Paris**, à savoir Les Bains d'Auteuil, Seine de Vie, Le Clap et l'Usine des cinq sens, le jury de la mairie de Paris a tranché le 15 janvier en faveur du dernier projet qui était présenté par les Ateliers Dinand avec le soutien des riverains car il ne comportait pas de nouvelles constructions et conservait les installations existantes aux alentours, dont une crèche.



Géraldine Mézières, directrice générale des Ateliers Dinand spécialisés depuis 1968 dans la conception de flacons pour les parfums, cosmétiques et maquillages, s'est lancée à titre personnel dans ce projet pour exprimer sa créativité en mettant en valeur cet espace qu'elle connaissait bien !

Retenue parmi les quatre candidats à l'issue de la première phase conceptuelle, elle a fait appel au cabinet d'architectes Loci Anima, fondé par Françoise Raynaud en 2005, pour bâtir un projet détaillé sur cet espace alloué de 3 490 m², dont 2 480 m² de planchers, au sein de la parcelle de 6 764 m² possédée par la ville de Paris.

Cette réhabilitation permettra aux habitants du quartier de disposer d'un nouveau lieu d'animation offrant un kaléidoscope d'activités et de services « tendance » : auberge



de jeunesse « hostel », espaces polyvalents, agriculture urbaine, pôle culinaire et restauration avec une micro-brasserie, marché bio, atelier de production de cosmétiques... et aussi « un bal du dimanche intergénérationnel animé par les musiciens du quartier ». Attention toutefois que ce site qui sera ouvert de 8 h à 22 h ne devienne pas une nouvelle source de bruits et nuisances diverses.

Tous les sens et la biodiversité devraient être mis à l'honneur dans cette usine remise au goût du jour qui valorise l'architecture du XIX^e siècle de brique et de fer des bâtiments existants avec des aménagements réversibles en bois. L'activité de pompage des « eaux grises » pour l'irrigation, les fontaines, toilettes... devra aussi être

préservée jusqu'en 2022.

Ce nouvel espace paysager permettra d'aérer le quartier en débouchant également sur une promenade avec vue sur la Seine, comme présenté dans cette remarquable vidéo 3D de synthèse :

<https://www.youtube.com/watch?v=PHqM-ZE8Ku8&feature=youtu.be>

Le calendrier des travaux prévoit l'inauguration de la grande halle Copernic en 2020 et de celle d'Auteuil à partir de 2022.

Financé par des fonds privés avec un concours bancaire, ce projet d'un montant de 20 M€ dispose d'une concession de 50 ans et repose sur une bonne gestion commerciale des lieux par les Ateliers Dinand pour pouvoir payer à la ville de Paris une redevance annuelle de plus de 8,9 M€ comme prévu à l'appel d'offre (chiffre définitif non communiqué...).

Beau projet qui va redonner un espace vert et redynamiser ce quartier.

DES RUES « VÉGÉTALES » À PARIS

Jusqu'à maintenant, nous connaissons les « rues piétonnes » et les « rues ouvertes à la circulation ». Aujourd'hui, la mairie de Paris invente une 3^e catégorie : la *rue végétale*. De quoi s'agit-il ? Ce n'est pas une rue piétonne car les voitures peuvent l'emprunter ; ce n'est pas une rue ouverte à la circulation car les conducteurs sont dissuadés d'y passer par la mise en place d'éléments de décoration végétale. Dans les *rues végétales*, la circulation automobile est absente ou « apaisée » afin de donner la priorité aux piétons et aux mobilités douces. La Ville s'appuie sur une large gamme d'aménagements et le renforcement de la présence végétale. La *rue végétale* s'inscrit dans les actions visant à installer la nature au cœur de la ville dense : la végétalisation permet notamment de favoriser le rafraîchissement de la Ville, de lutter contre la pollution atmosphérique et de diminuer les rejets d'eaux pluviales en égout grâce à la perméabilité des surfaces.

Dans chaque arrondissement, la *rue végétale* est imaginée et réalisée en lien étroit avec les habitants : la concertation préalable est indispensable, mais la participation des habitants continue au-delà ! Leur implication tout au long du projet est essentielle : ce seront les riverains qui feront vivre la *rue végétale*, en liaison avec les services de la Ville. Ils sont de véritables acteurs de la transformation de leur rue. Aussi, ils sont invités à :

- ✓ investir les trottoirs avec des pots et des bacs de plantations
- ✓ prendre en charge l'entretien des plantations
- ✓ végétaliser leurs façades et leurs balcons
- ✓ créer de nouveaux rendez-vous conviviaux : repas de quartier, etc.



Rue Verderet – Paris 16^e

Pour tester la solution, la Mairie a décidé d'en créer une par arrondissement avec un budget pour sa création de 90 000 €. À ce jour, trois rues ont été aménagées dans les 10^e, 12^e et 15^e arrondissements. Pour le 16^e, le projet porte sur les rues Verderet et du Buis (entre l'église d'Auteuil et le lycée Jean-Baptiste Say).



Rue de Citeaux – Paris 12^e

Pour présenter ce projet aux habitants du quartier, la Mairie du 16^e (Véronique Baldini, David Alphand, Sophie Dobler et Paul Guillou) a organisé le 22 janvier une réunion d'information. Puis, une réunion s'est tenue le 30 janvier entre un cabinet de consultant spécialisé dans les aménagements publics et des volontaires du quartier. Pendant les deux heures prévues, ceux-ci ont exprimé leurs idées pour l'aménagement des deux rues avec l'aide des consultants.

Enfin, une réunion de « restitution » est prévue pour permettre aux riverains ayant travaillé le projet de le présenter aux habitants de l'arrondissement. Il sera ensuite réalisé par les équipes de la Ville.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le site internet

<https://www.paris.fr/ruesvegetales>

LA « GRATUITÉ » DES TRANSPORTS EN COMMUN À PARIS ET EN ÎDF

Qui dit gratuit... ne dit pas sans coût !

La gratuité des transports en commun est le fait que tout ou partie des usagers bénéficie du service sans le payer. Le transport en commun est alors financé en totalité par des moyens autres que le paiement par les usagers.

La gratuité peut être financée par les autorités nationales, régionales ou locales, par la fiscalité ou par les employeurs par le biais du versement transport. Les objectifs recherchés de la gratuité des transports en commun sont la lutte contre la pollution et le désengorgement du trafic routier.

Voilà pourquoi Anne Hidalgo et puis Valérie Pécresse ont avancé cette idée.

Pour l'Île-de-France, le fonctionnement et les investissements du réseau de transport en commun (métro, bus, tram, RER) coûtent 12,4 milliards € par an. Sur l'ensemble de cette enveloppe, environ 3,1 proviennent de l'achat de titres de transport, 5,1 des entreprises (versement transport et remboursement de la moitié des frais de transport aux salariés) et 4,2 des collectivités (région et départements). Signalons que la présidente du Conseil Régional, Valérie Pécresse, également présidente d'*Île-de-France Mobilités*, autorité organisatrice des transports dans cette région, considère que cette gratuité représenterait 500 € d'augmentation annuelle d'impôts pour les ménages en Île-de-France.

Cette pseudo gratuité entraîne des avantages et beaucoup d'inconvénients. La proposition de la maire de Paris est une façon de rebondir après le fiasco de Vélib' et Autolib'.

Après les résultats des études commandées à la fois par la présidente de Région et la maire de Paris, toutes deux ont conclu à l'abandon de la gratuité pour tout le monde. En revanche, la maire de Paris souhaite cette gratuité pour certaines catégories de populations (jeunes de 4 à 11 ans, seniors et handicapés sous condition de ressources).

Le passage à la gratuité en Île-de-France a été analysé par le cabinet SIA-Partners qui conclut catégoriquement à son impossibilité, principalement du fait de l'incapacité des infrastructures à supporter l'augmentation de la demande qui en résulterait.

Ballon d'essai à l'approche des élections municipales ?

Financièrement et techniquement, cette proposition reste néanmoins très difficile à appliquer pour notre région. En effet, quand il y a de gros investissements à faire, type tramway, la recette commerciale est indispensable. Autrement, il faudrait trouver plusieurs milliards d'euros payés par...les impôts !

De fait, la maire de Paris et la présidente de la Région Île-de-France ont enterré cette idée en raison des conclusions des études commandées : « la gratuité, idée évidemment attractive, n'est pas en mesure de répondre aux défis qui se posent dans les transports publics et est même de nature à les aggraver. La fréquentation des transports augmenterait, au détriment de la marche et du vélo. La circulation parisienne ne baisserait que de 2 %, avec un effet minime sur la qualité de l'air ». Une idée serpent de mer qui pourrait ressortir sous une autre forme...

Le canard est toujours vivant... ! (Robert Lamoureux)

CONVENTIONNEMENT ET DÉCOTE FONCIÈRE

Deux outils pour créer du logement social à Paris

Le conventionnement institué par l'article 2 de la loi du 3 janvier 1977 et la décote foncière instaurée par l'article 55 de la loi du 18 janvier 2013 sont deux procédures qui contribuent à la création de logements sociaux dans la capitale.

Le **conventionnement** des logements permet au bailleur de bénéficier d'une aide de l'État pour l'acquisition ou la rénovation de logements. En contrepartie de cette aide, il signe une convention avec l'État qui ouvre au locataire le droit à l'APL. Cette convention impose au bailleur de louer le logement pendant neuf ans à un loyer de niveau HLM. Le conventionnement peut être mis en œuvre sur le parc privé et sur le parc social.

Depuis 2014, la mairie de Paris a conventionné 3 400 logements sur le parc social dont 1 622 sont situés dans le 16^e arrondissement.

On reproche souvent à la Mairie d'acheter des immeubles au prix du marché parisien, donc très cher, pour les transformer en logements sociaux par cette procédure et ainsi d'aggraver la dette de la Ville.

Rappelons, tout d'abord, que dans le même temps beaucoup de logements sociaux sont mis en vente par la Ville. Il semblerait surtout que l'accroissement de la dette, passée de 1 M€ en 2001 à 7 M€ prévus en 2020, soit dû à l'augmentation du personnel de la Ville passé de 40 000 à 55 000 personnes au cours de la même période.

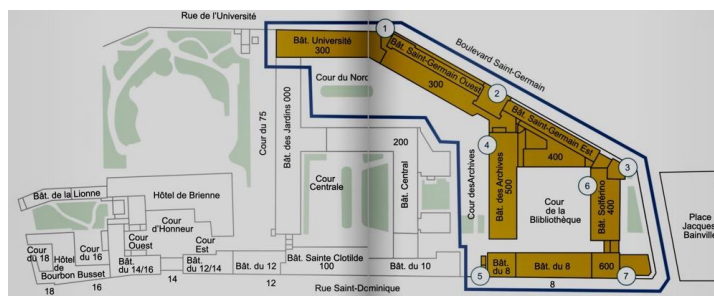
La **décote foncière** permet à l'organisme de logements sociaux d'acquérir un bien à une valeur du foncier minorée. La minoration peut être fixée par *France Domaine*.

C'est ainsi que la mairie de Paris vient d'acquérir les immeubles du ministère des Armées situés entre la rue Saint-Dominique et le 231 boulevard Saint-Germain dans le 7^e arrondissement depuis le déménagement du ministère au « Balardgone » boulevard Victor dans le 15^e.



La Mairie a chargé la Régie immobilière de la ville de Paris, RIVP, d'aménager 251 logements sociaux, une crèche de 66 berceaux et un gymnase sur 17 000 m². En outre, l'État a cédé 14 000 m² à Science Po pour une extension de l'école. Le solde des surfaces sera vendu à des promoteurs privés.

Cette cession à la ville de Paris, d'un montant de 29 M€, a subi une décote de 63,75 % car l'îlot affecté aux logements sociaux avait été estimé par France Domaine à 80 M€. Le manque à gagner pour le ministère des Armées peut se chiffrer à 51 M€, soit le prix de 40 000 fusils d'assaut HK-416. En outre, le ministère est chargé du désamiantage des bâtiments pour un coût de 2 millions.



L'ensemble de ce patrimoine immobilier, sans décote, serait estimé

à 350 M€, soit la valeur de deux Airbus militaires A-400M !

Cependant, maigre consolation, les Armées ont pu obtenir un quota de réservation pour 50 logements sociaux, pour les militaires affectés en région parisienne, sur le total des 251 qui seront construits.

Cette procédure prévue par la loi Duflot explique que les différents ministères ne sont pas très enclins à vendre les surfaces inutilisées de leur patrimoine immobilier malgré les directives pressantes et répétées des gouvernements successifs.

EN BREF !

PARC SAINTE-PÉRINE

Un lecteur nous écrit pour s'étonner que l'amphithéâtre soit régulièrement inondé suite à un défaut d'évacuation des eaux pluviales. Il regrette aussi le gaspillage dû à la création d'un éclairage qui demeure activé toute la nuit, alors que le parc est fermé. Ce lecteur est intervenu auprès de la mairie du 16^e.

MIGRANTS AU GYMNASÉ JEAN-BOUIN

L'installation ordonnée par le préfet de Région et l'Hôtel de Ville a été effectuée sans préavis auprès de la mairie du 16^e.

Cependant, un compromis a été trouvé en répartissant les différents étages entre migrants, sportifs scolaires et sportifs du club Athéon. Pour certaines épreuves du baccalauréat, les élèves seront accueillis sur d'autres stades.

CLUB DE JEUX BD MURAT

Après la disparition des « cercles de jeux » de la loi de 1901, la loi de février 2017 a créé les « clubs de jeux », sociétés commerciales plus facile à contrôler. Pour Paris, ces clubs sont autorisés pour une période d'essai de trois ans commençant en 2018.

Un permis de construire a donc été accordé par le ministre de l'intérieur à un club de jeux avec restaurant au 37/39 boulevard Murat sur 3 500 m². Le club sera réservé aux personnes majeures. Les contrôles administratifs seront stricts nous dit-on. Les riverains craignent néanmoins des troubles, surtout la nuit.

CHÂTEAU DE BAGATELLE

La Ville est en négociation avec un concessionnaire organisant des événements. Il s'agit donc d'une privatisation, sans mise en concurrence. Ce château ne sera plus ouvert au public et ce pour cinquante ans ! On suppose que le concessionnaire sera tenu de rénover à ses frais ce lieu charmant.

ÉCOLE ANGLE ERLANGER/EXELMANS

Sur la parcelle de 3 500 m², ce projet de restructuration des baraques servant d'école depuis des lustres est une amélioration incontestable pour le quartier. L'école va passer de 8 à 15 classes sur 8 000 m², en rez-de-chaussée. Une crèche est également prévue. Mais les riverains s'opposent vigoureusement à la construction d'immeubles de 6 à 8 étages de logements, incluant 60 logements HLM, qui vont enserrer l'école et écraser les vues des immeubles voisins.

PARCELLE ASSAD, ANGLE JASMIN/HENRI HEINE

Après constatation de l'état d'abandon du terrain, la Ville a chargé la RIVP de construire trente logements sociaux et une crèche. Les riverains se demandent quand ce projet va débiter.

CIMENTS LAFARGE

L'association Riv'Javel cherche à s'opposer à une extension des installations de Lafarge sur le quai de Javel bas du 15^e avec incidences pour les riverains du quai Blériot du 16^e, comme pour ceux du 15^e.

SDF ALLÉE DES FORTIFICATIONS

Le permis de construire provisoire jusqu'en novembre 2019 des baraques abritant des SDF dans le bois de Boulogne a été annulé par le TA à la demande des associations le 28 décembre 2018.

La Ville et l'association *Aurore* gérant les lieux viennent de déposer une requête devant le Conseil d'État afin de faire casser ce jugement. En outre, la Ville a lancé une enquête publique pour faire déclasser l'allée des Fortifications et demander une prolongation de l'occupation du site jusqu'en 2024 ! L'enquête est ouverte à la mairie du 16^e du 2 au 16 avril. Nos lecteurs pourront y déposer leurs observations et rencontrer le commissaire enquêteur le 2 avril à partir de 8 h 30 ou le 16 avril à partir de 15 h.

SITE DE LA TOUR EIFFEL AU CHAMP DE MARS

L'association des amis et usagers du Champ de Mars, dont l'objectif est la valorisation et la défense de ce vaste espace, s'élève contre le projet d'aménagement du site de la tour Eiffel et contre la concertation organisée par la mairie de Paris (<https://www.concertationsitout Eiffel.fr>).

Son secrétaire général, Bernard Seydoux, a développé une argumentation très complète dont nous vous proposons un résumé. Pour la lire dans son intégralité, consultez l'analyse très convaincante à la rubrique « actualité » de notre site.



Le schéma proposé par la mairie de Paris ne vise qu'à la mise en scène de la Tour Eiffel.

Il ignore un site dont la cohésion s'impose compte tenu de la richesse patrimoniale, culturelle et touristique de la colline de Chaillot ainsi que de ses prestigieux musées et ses lieux mythiques, pour ne citer que le Palais d'Iéna, le musée de l'homme, le musée de la marine et, de l'autre côté de la Seine, le musée Branly, l'École militaire et le pont de Bir-Hakeim.

Par ailleurs, il sera nécessaire de diversifier les accès à la tour Eiffel avec des indications précises pour s'y rendre (chemins piétonniers, métro, bus, navettes à cadences rapprochées au lieu de cars) et de créer une ambiance agréable, sécurisée et paisible pour les visiteurs en supprimant les harcèlements de toutes sortes : vendeurs à la sauvette, bonimenteurs, manifestants, cabanes de vente de frites, gaufres, glaces et en organisant une surveillance visible par la police du parc.

Ce site ne pouvant accueillir tout le monde au même endroit et en même temps, il faudra aussi limiter la capacité d'accueil de la Tour Eiffel en réduisant la durée de présence des visiteurs et en renonçant à des commerces et autres commodités que le touriste trouvera dans les rues avoisinantes

Il s'agit de préserver un site national chargé d'histoire et, dans un intérêt de santé publique, de permettre au Champ de Mars de retrouver sa vocation première de parc.

Rappelons que l'association a milité pour que le site du Champ de Mars soit inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée environnement en 1978, 2013 et 2018

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16emedemain.fr

Membre de la Plateforme des Associations Parisiennes d'habitants

Responsable de la publication : Isabelle Brun

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Marie-José Chemin, Luc Domenge,
François Douady, Yves Marang, Claude Muyard et Philippe Porté

Crédits photos : APUR, LOCI ANIMA

Imprimerie Commerciale d'Auteuil - 2 rue Pierre Guérin 75016 Paris